Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_09-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 39

Ayant donné procuration : 2

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation
17 septembre 2026

Le 23 septembre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Didier LE BUHAN pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Catherine LEMAITRE, Stéphane L'HER

Secrétaire de séance
Jean-Christophe LE GOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_09-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 23 septembre 2026
Rapporteur : Mme IMBERT

Conseil municipal

Délibération

9 - Sport - Appel à projets - Matériel sportif au bénéfice des associations sportives du territoire - Règlement

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique de développement du sport sur son territoire, la Ville lance, à destination du mouvement sportif briochin, un appel à projets visant à accorder une aide financière pour l'acquisition de matériels sportifs.

Ce nouveau dispositif, à caractère exceptionnel pour l'année 2026, a pour objectifs de :

- faciliter l'accès à du matériel sportif de qualité pour améliorer les conditions d'accueil et de pratique pour tous les publics (initiation, perfectionnement, compétition), y compris pour la pratique scolaire des élèves en école élémentaire ;
- réduire les inégalités entre les associations en matière de moyens matériels ;
- encourager l'acquisition de matériel innovant, inclusif, écoresponsable ou lié aux nouvelles pratiques sportives ;
- soutenir la dynamique associative en allégeant le poids financier lié aux investissements matériels.

Pour ce faire, la Ville mobilise une enveloppe de 30 000 € pour l'année 2026. Les projets d'acquisition devront être cofinancés à hauteur d'au moins 20 % par les fonds propres de l'association, qui devra démontrer une capacité de financement suffisante. Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention de la Ville, attribuée en une seule fois, d'un montant maximal de 5 000 € par association. Cette subvention ne pourra pas excéder 80 % du coût total de l'acquisition envisagée.

Les modalités administratives (calendrier, critères de sélection, etc.) sont précisées dans le règlement joint en annexe à la présente délibération.

Ayant pris en compte l'amendement visant à modifier la date de notification des résultats dans le règlement ci-annexé ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_09-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le lancement de l'appel à projets intitulé "Matériel sportif au bénéfice des associations sportives du territoire", visant à soutenir l'acquisition de matériels sportifs, dont le règlement est joint en annexe à la présente délibération.

APPROUVE les termes du règlement relatif audit appel à projet ci-annexé.

INVITE Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers y afférents**.**

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 30 000 €, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 39	Pouvoirs : 2	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 32	Voix Contre : 9	Abstention : 0	

Votes contre : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Jean-Christophe LE GOT
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	